

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation
sur une partie de la rue François ALLAIN
le mardi 2 avril 2024

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2 et R.116-2
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise SATP de Saint-Donnan (22800), en date du 29 mars 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, suite aux travaux réalisés par l'entreprise SATP, au 2 rue François ALLAIN, il est nécessaire de réglementer la circulation, avec notamment la mise en place d'un rétrécissement de chaussée et empiètement sur trottoir, le 2 avril 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée au niveau du 2 rue François ALLAIN, avec la mise en place d'un rétrécissement de chaussée, et empiètement de trottoir, le 2 avril 2024.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation piétonne sera réduite et une partie de la voirie sera occupée par les véhicules de chantier

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant le rétrécissement de chaussée sera mise en place par l'entreprise SATP, le 2 avril 2024

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- l'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 29 mars 2024

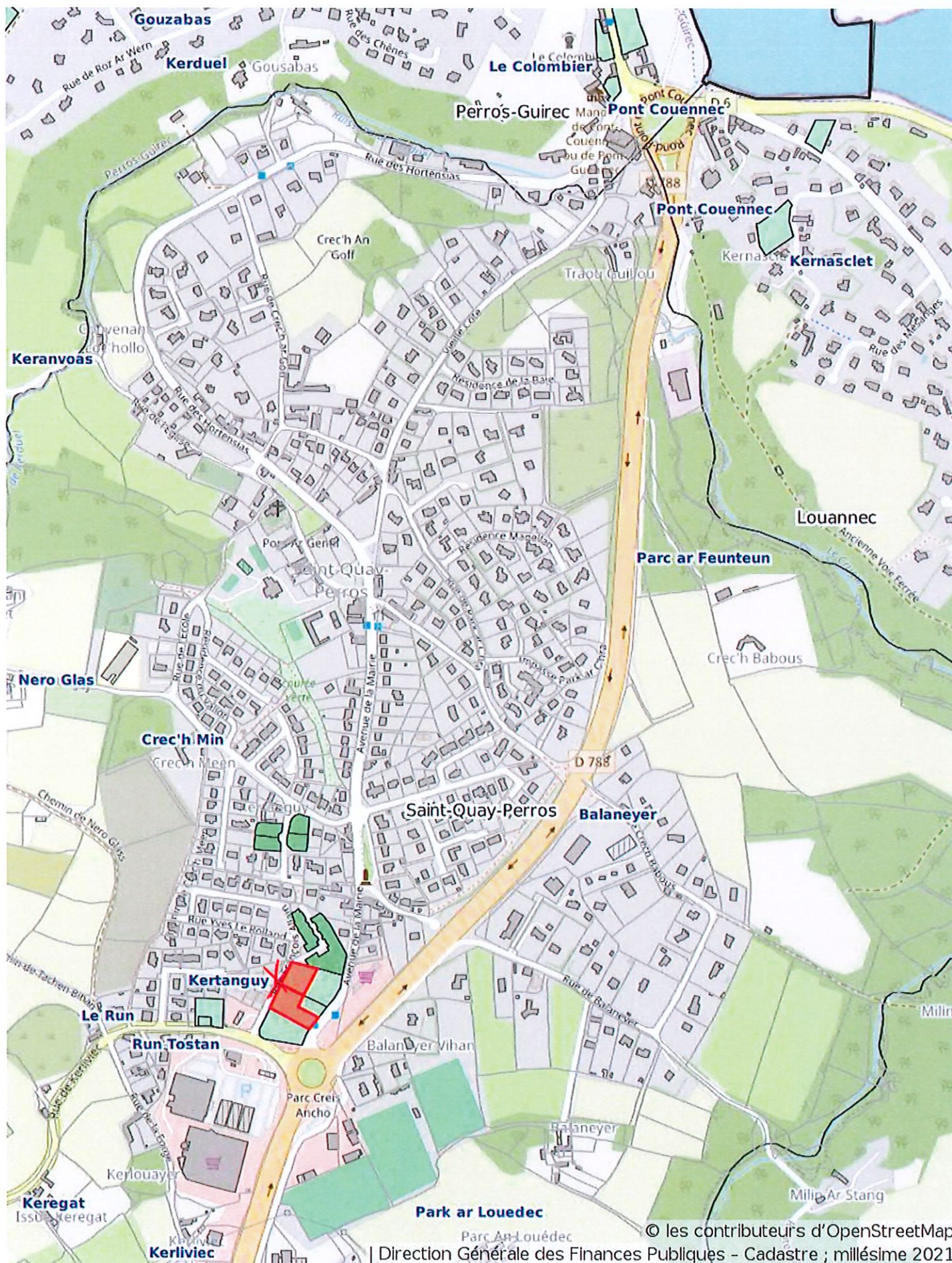
LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 29 mars 2024





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap

| Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021